



ACCOMPAGNEMENT VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

OBTENIR UNE CERTIFICATION GRÂCE À SON EXPÉRIENCE

CONTENU DE LA FORMATION

Prérequis :

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier l'adéquation entre les expériences ou les formations suivies par le candidat et le contenu du référentiel de la certification visée ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel.

La demande de recevabilité se matérialise par un dépôt de dossier de faisabilité comprenant l'avis de l'architecte-accompagnateur (ancien livret 1) sur la plateforme France VAE qui la transmet au ministère ou à l'organisme certificateur.

Une fois votre dossier déclaré recevable, vous constituez un dossier de validation destiné au jury.

Ce dossier comprend la description de vos compétences et vos connaissances mobilisées au cours de votre expérience ou acquises au cours de formations. Vous ou la personne chargée de son accompagnement adressez par l'intermédiaire du portail France VAE, ce dossier au ministère ou à l'organisme certificateur chargé de l'organisation du jury.

Toutes les précisions sont sur le site : France VAE <https://vae.gouv.fr/>

Aptitude :

- Savoir mettre en avant l'évolution de ses compétences
- Être capable d'expliquer son expérience professionnelle
- Savoir s'exprimer par écrit

Bénéficiaires

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier l'adéquation entre les expériences ou les formations suivies par le candidat et le contenu du référentiel de la certification visée ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel.

La demande de recevabilité se matérialise par un dépôt de dossier de faisabilité comprenant l'avis de l'architecte-accompagnateur (ancien livret 1) sur la plateforme France VAE qui la transmet au ministère ou à l'organisme certificateur.

Toutes les précisions sont sur le site : France VAE <https://vae.gouv.fr/>

Durée : (durée maximale prise en charge 48h)

- ▶ La durée de l'accompagnement est déterminée lors de l'échange avec le formateur VAE
- ▶ congé VAE sur le temps de travail

Délai d'accès :

Après validation du devis proposé, un planning de rencontres est établi et validé par le bénéficiaire de l'accompagnement

Tarifs : A partir de 1400€

- ▶ Le prix est fixé par la durée du parcours, qui est déterminée à l'issue de l'entretien de positionnement.

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
MFR-CFA DOUÉ LA FONTAINE



CONTENU DE LA FORMATION

Méthode mobilisée :

Entretiens d'explicitation entre le bénéficiaire et le formateur accompagnant

Modalités d'évaluation :

Le bénéficiaire présente ses écrits et s'entretient oralement avec un jury de professionnels qui valide tout ou partie de la certification demandée.

Accessibilité :

La formation est accessible à tout type de personne, les locaux permettent l'accueil de personnes en situation de handicap

ET APRÈS...

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle. Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

La VAE permet ainsi au candidat :

- ▶ de faire reconnaître ses compétences,
- ▶ d'accéder à une formation de niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours,
- ▶ de changer d'emploi,
- ▶ d'évoluer professionnellement.

LA VAE EN QUELQUES CHIFFRES

5

NOMBRE DE
CANDIDATS
ACCOMPAGNÉS

60%

TAUX DE
RÉUSSITE

20%

TAUX DE
RÉUSSITE
PARTIELLE

95%

TAUX DE
SATISFACTION

